

Évaluation médicale pour conduire aux États-Unis

Titulaires de permis
de classe 1, 2, 3 ou 4B



Vous voulez conduire un véhicule nécessitant un permis de classe 1, 2, 3 ou 4B aux États-Unis?

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

- Classe 1** Véhicule lourd articulé
- Classe 2** Autobus aménagé pour le transport de plus de 24 passagers
- Classe 3** Véhicule lourd non articulé
- Classe 4B** Minibus ou autobus aménagé pour le transport de 24 passagers ou moins

La fréquence des vérifications médicales

Si vous conduisez ces véhicules aux États-Unis :

- Votre condition médicale doit satisfaire aux normes.
- Vous devez soumettre un rapport d'examen médical :
 - lors de la demande de classe 1, 2, 3 ou 4B;
 - à l'âge de 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ans;
 - à l'âge de 48, 51, 54, 55*, 57, 60 et 63 ans;
 - tous les ans à compter de l'âge de 65 ans.

Si vous ne conduisez pas ces véhicules aux États-Unis :

- Votre condition médicale doit satisfaire aux normes.
- Vous devez soumettre un rapport d'examen médical :
 - lors de la demande de classe 1, 2, 3 ou 4B;
 - à l'âge de 45, 55, 60 et 65 ans;
 - tous les deux ans par la suite.

Selon votre condition médicale, ces vérifications pourraient être plus fréquentes si la Société de l'assurance automobile du Québec le juge nécessaire.

* Une vérification médicale est aussi exigée au Québec à l'âge de 55 ans pour les titulaires de permis des classes 1, 2, 3, 4A, 4B et 4C.

Qu'est-ce que la condition W?

Cette condition signifie qu'il vous est interdit de conduire un véhicule nécessitant la classe 1, 2, 3 ou 4B aux États-Unis, car votre état de santé ne satisfait pas aux normes médicales américaines. Vous pouvez quand même conduire ces véhicules au Canada.

Dans quelles circonstances la condition W sera-t-elle inscrite à votre dossier médical?

- Si vous renoncez à votre privilège de conduire ces types de véhicules aux États-Unis.

OU

- Si vous êtes atteint de l'une des maladies suivantes :
 - diabète traité à l'insuline;
 - épilepsie;
 - perte auditive modérée ou totale*.

OU

- Si la Société vous a accordé la classe de permis 1, 2, 3 ou 4B en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

** Une personne a les aptitudes auditives pour conduire si :*

- elle parvient à entendre de sa meilleure oreille une voix chuchotée avec force, avec ou sans appareil auditif, à 1,52 m (5 pi) ou plus;

OU

- un test effectué avec un appareil audiométrique démontre que la perte auditive moyenne dans sa meilleure oreille n'est pas supérieure à 40 dB à la fréquence de 500 Hz, de 1000 Hz et de 2000 Hz, qu'elle porte ou non un appareil auditif. L'appareil audiométrique doit être calibré selon la norme Z24.5-1951 de l'American National Standards Institute.



Un choix à faire

Vous voulez renoncer à votre privilège de conduire un véhicule nécessitant la classe 1, 2, 3 ou 4B aux États-Unis?

Vous pouvez en informer la Société par écrit.
La condition W sera alors inscrite à votre dossier.

Vous voulez faire retirer la condition W de votre dossier?

Votre condition médicale doit satisfaire aux normes pour conduire aux États-Unis. Vous devrez fournir à la Société le ou les rapports médicaux requis. À la réception de l'information médicale nécessaire, la Société examinera votre dossier et vous avisera de sa décision par écrit.

Votre état de santé a changé?

Toute maladie ou tout déficit fonctionnel doit être déclaré à la Société dans les 30 jours suivant le changement de l'état de santé. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire de déclaration médicale offert dans les centres de services de la Société.

Service de l'évaluation médicale

Société de l'assurance automobile du Québec
Case postale 19500, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J5

Centre de relations avec la clientèle

À Québec : 418 643-5506
Ailleurs, sans frais : 1 800 561-2858
(Québec, Canada, États-Unis)

www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec



Sécurité
routière